

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize le treize juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 juin 2013.

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine,

Etait EXCUSE : M. RIGOUIN Jean-Yves.

Mme MARTEL Sylvie a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 28 mai 2013

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 29 mai 2013

1. Vente logement 4 rue du parc

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des locataires de la commune, Monsieur et Madame VIARD Joachim et Cynthia ont demandé récemment qu'une estimation du pavillon locatif communal qu'il loue au 4, rue du parc soit effectuée afin de l'acquérir.

Monsieur le Maire présente l'estimation du pavillon réalisée par l'étude de Maître Amouyal, notaire au HORPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le prix de vente à 65 000 € du pavillon situé au 4 rue du parc
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'informer de cette proposition M et Mme VIARD en précisant que tous les frais d'acquisitions seront à la charge des acquéreurs.
- ✚ De choisir Maître AMOUYAL pour rédiger l'acte de vente si acceptation de cette proposition
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

2. Approbation composition conseil communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales le nombre des délégués communautaires va être modifié. Les communes et Communauté de Communes doivent délibérer sur ce sujet en vue des échéances électorales de mars 2014.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°2013-45 de la Communauté de Communes Le Horps/Lassay en date du 27 mars 2013. Il présente ensuite la nouvelle répartition des délégués communautaires votée par la CCHL:

Commune	Répartition actuelle	Nouvelle répartition
Champéon	3	3
Charchigné	3	2
Hardanges	2	1
La Chapelle au Riboul	3	2
Lassay les Châteaux	10	9
Le Horps	3	3
Le Housseau Brétignolles	2	2
Le Ribay	3	2
Montreuil Poulay	3	2
Rennes en Grenouilles	2	1
Sainte Marie du Bois	2	1
Saint Julien du terroux	2	1
Thuboeuf	2	1
Total	40	30

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la répartition proposée par la Communauté de Communes LE HORPS LASSAY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

✚ Approuve la composition du conseil communautaire tel que proposé en vue des échéances électorales de Mars 2014.

✚ Charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes LE HORPS / LASSAY

3. Projet Eolien : convention utilisation de chemins communaux Ferme Eolienne Charchigné

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention avec l'exploitant éolien « Ferme Eolienne Charchigné » concernant l'utilisation des chemins communaux ainsi que l'enfouissement des réseaux sous la voirie communale dans le cadre du projet éolien. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes modalités et conditions de la dite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'autorisation relative à l'utilisation et l'entretien des chemins communaux, et à l'enfouissement de réseaux électriques sous la voirie communale entre la commune de Charchigné et la S.A.S.U FERME EOLIENNE CHARCHIGNE (L'Exploitant Eolien)

4. Subvention coopérative scolaire projet cirque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école avait sollicité de la Commune une participation pour son projet intitulé l'Ecole du cirque (voir délibération du 13 décembre 2012).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

-  Verser à l'O.C.C.E. Coopérative Scolaire une subvention d'un montant de 1 619 €uros.
-  Signer le mandat correspondant.

5. Avenants rénovation de neuf pavillons locatifs rues du parc et des cytises

5-1 avenant Monsieur CHEVRIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un avenant concernant le marché rénovation de neufs pavillons locatifs - lot n° 3 (charpente couverture) dont la société CHEVRIER est titulaire.

Monsieur le Maire explique que cet avenant concerne une plus value engendrée par la pose de deux velux supplémentaires aux 1 et 3 rue du parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise CHEVRIER pour une plus value de 1 144 € HT ce qui porte le marché rénovation de neuf pavillons locatifs -lot n° 3 à 14 109.00 € HT.

5-2-avenant Monsieur COMTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un avenant concernant le marché rénovation de neufs pavillons locatifs - lot n° 2 (menuiseries extérieures) dont la société COMTE est titulaire.

Monsieur le Maire explique que cet avenant concerne une plus value engendrée par la pose de deux velux supplémentaires aux 1 et 3 rue du parc ainsi qu'une modification du montant de la tranche ferme suite à une erreur dans l'établissement du devis des portes fenêtres. Le montant total de l'avenant se porte à 4 040 € HT décomposé de la façon suivante :

- 680 € HT pour les deux velux
- 3 360€ HT pour les portes fenêtres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise COMTE pour une plus value de 4 040 € HT ce qui porte le marché de rénovation de neuf pavillons locatifs -lot n° 2 à 61 492.28 € HT.

6. Achat d'un tracteur tondeuse pour le service espaces verts

Monsieur BUSSON, adjoint, informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Yves BERTHOUT, l'agent technique chargé des espaces verts, lui a indiqué que le tracteur tondeuse de la commune manifestait des signes de vétusté avancée. Monsieur BUSSON explique aux conseillers qu'il a consulté diverses entreprises spécialisées afin de remplacer ce matériel. Le tracteur tondeuse le mieux adapté aux besoins de la commune et avec le rapport qualité / prix le plus compétitif est celui proposé par l'entreprise POIRIER LETEMPLIER de MAYENNE. Il s'agit d'un tracteur tondeuse autoporté de marque ETESIA avec une coupe de 80 cm, un moteur Honda 15.5 Cv bicylindre et une transmission hydrostatique professionnelle au prix de 6 190 € HT. Monsieur BUSSON évoque également la possibilité de reprise de l'ancien tracteur tondeuse pour un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise POIRIER LETEMPLIER pour l'achat d'un tracteur tondeuse ETESIA pour un montant de 6 190 € HT.
- ✚ De garder l'ancien tracteur tondeuse pour la tonte des chemins pédestres. Il est précisé qu'aucun frais supplémentaire de réparation ne sera fait sur cet équipement.

7. Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est toujours dans l'attente du courrier de résiliation du bail de la boulangerie de Monsieur et Madame GUEDON. Monsieur le Maire précise que la location gérance sera résiliée de plein droit en cas de non paiement à son échéance d'une seule mensualité de la redevance et/ou du loyer. Cette clause de résiliation s'applique également en cas d'arrêt de l'activité. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire appel à un huissier de justice afin de solder la dette des loyers impayés des anciens boulangers et d'obtenir la résiliation du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la SCP LEBRIS/DANO, huissiers de justice, basée à Mayenne, afin de lancer la procédure de récupération des loyers impayés et de résiliation du bail du fait de l'arrêt de l'activité de Monsieur et Madame GUEDON.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8. Questions diverses

a) Création d'une micro crèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu à la Mairie le 11 juin dernier concernant un projet de création de micro-crèche par Mme POUPARD RABAY, habitante de la commune. Mme POUPARD RABAY a présenté son projet devant différents partenaires potentiels (Commission jeunesse de la Mairie, représentant de la Fromagerie, assistantes maternelles). Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait d'un premier contact afin d'étudier la faisabilité du projet.

b) Achats divers

Monsieur BUSSON, adjoint, propose divers achats pour l'aménagement de la commune. Le Conseil Municipal valide ces propositions :

- banc de 2 mètres à installer devant la salle de loisirs : 206.14 € HT
- supports vélos (2 X 3 places) devant la bibliothèque : 100.84 € HT

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le 25 juillet 2013 à 20H30.

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE.